

académie
Poitiers

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**La Rectrice de l'Académie de Poitiers
Chancelière des Universités**

Vu le décret n°87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires modifié par le décret n°93-1250 du 19 novembre 1993, le décret n°96-68 du 29 janvier 1996, et le décret n° 2005-1001 du 22 août 2005,

Vu l'arrêté du 12 février 1996 relatif à l'élection des représentants étudiants aux Conseils d'Administration du Centre National et des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2009 fixant les dates des élections des représentants étudiants aux Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires,

Et après consultation des représentants locaux des organisations nationales représentatives lors de la séance du 3 février 2010,

Arrête

Article 1 : l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Poitiers se déroulera le **mardi 23 mars 2010**.

Article 2 : le nombre des représentants étudiants à élire est fixé à sept.

Article 3 : la Rectrice organise les élections, assistée d'une commission électorale paritaire dont la composition est arrêtée en application des dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 12 février 1996 susvisé.

Article 4 : la Directrice du C.R.O.U.S. de Poitiers est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Poitiers, le mercredi 4 février 2010.


La Rectrice,
Béatrice CORMIER.

Lieux d'affichage :
Site Internet CROUS
Site Internet académique
Cités, résidences, restaurants CROUS
Etablissements d'enseignement supérieur